

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

On dirait qu'il ne suffit pas de prescrire un« *nom de famille* » aux habitants d'un territoire plus de 200 fois à plus de 500.000 exemplaires en le déposant régulièrement et systématiquement dans toutes les boîtes aux lettres, pour qu'il soit communément admis au bout de 3 ans.

Mais qui l'eût cru ?... ;-) ;-) ;-)